

N°2025-14

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 3

Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD

Monsieur Jean MOULLIERE donne procuration à Monsieur Luc MONNET

Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Monsieur Philippe KUPPENS

Secrétaire : Cyprien DUBUS

OBJET : Actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations

Vu la commission « travaux, développement durable, cadre de vie, mobilité » qui s'est réunie le 19 mars 2025 ;

Il convient d'actualiser les tarifs des concessions funéraires et autres prestations funéraires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Les tarifs suivants s'appliqueront à compter du 1er mai 2025 :

CONCESSION AU CIMETIERE – Terrain 2.50 x 1.00

	Tarif 2023	Tarif 2025	
		Carrés 1 à 20	Autres carrés
15 ans	300 €	300	400
30 ans	450 €	450	550

CONCESSION AU CIMETIERE – Terrain 2.50 x 1.00 avec caveau*

*Sous réserve de disponibilité

Neuf

	Tarif 2023	Tarif 2025
15 ans	1.300 €	1 400
30 ans	1.450 €	1 550

Deuxième main

	Tarif 2025
15 ans	800 €
30 ans	950 €

CONCESSIONS BIOLOGIQUES

	Tarif 2025
15 ans	300
30 ans	450

CONCESSION EN CAVURNE – Terrain 0.85 x 0.60

	Tarif 2023	Tarifs 2025
15 ans	150 €	200
30 ans	300 €	350

CONCESSION EN CAVURNE – Terrain 0.85 x 0.60 avec caveau*

*Sous réserve de disponibilité

Neuf

	Tarif 2023	Tarifs 2025
15 ans	1.150 €	800
30 ans	1.300 €	950

Deuxième main

	Tarifs 2025
15 ans	450
30 ans	600

CONCESSION EN CASE DE COLUMBARIUM

	Tarif 2023	Tarif 2025	
		Colombariums A B C et D	Autres colombariums
5 ans		100	300
15 ans	600 €	400	600
30 ans	1.000 €	800	1000

VACATION DE POLICE

Tarif 2025
25 €

REDEVANCES

	Tarif 2025
Redevance de superposition – Applicable après la 1 ^{ère} inhumation	75 €
Jardin du souvenir – Inscription sur stèle	75 €
Redevance de réduction et de réunion des corps – en cas d'inhumation	75€

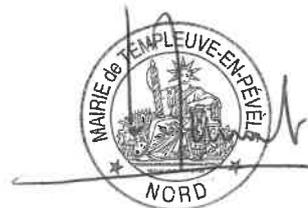
Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215905860-20250403-2025_14-DE

